Commune de Sumène
Affaire N10041

Calcul du restant dû aux entreprises : (Travaux réalisés et indemnités pour rupture de contrat)

Travaux réalisés au 25/03/2015 : PROG+ ----------3940 €.H.T
BARRAL-MUNOZ ----------2000 €.H.T

(Travaux réglés par la commune le 5 Juin 2015 pour un montant de 5940 €.H.T)

Travaux réalisés au 30/11/2015 : LDE ----------16476,28 €.H.T
PROG+----------3060 €.H.T
BARRAL-MUNOZ ----------2000 €.H.T

Total : 27476,28 €.H.T

Indemnités pour rupture de contrat :

4% du montant des travaux non-réalisés ! Soit, avec un montant total du marché de 296 990,10 €.H.T
(296990,10 – 27476.28) x 4% = 10780,55 €.H.T
Soit, par entreprise :

LDE (27,4% du marché) ----------2953,87 €.H.T
PROG+ (57,2% du marché) ----------6166,48 €.H.T
BARRAL-MUNOZ (15,4% du marché) ----------1660,20 €.H.T

Restant dû aux entreprises :

LDE :

Travaux et études réalisés au 30/11/2015 : 16476, 28 €.H.T
Indemnités pour rupture de contrat : 2953,87 €.H.T

Total LDE: 19430,15 €.H.T

PROG+ :

Travaux et études réalisés au 30/11/2015 : 7000 €.H.T
Indemnités pour rupture de contrat : 6166,48 €.H.T
Situation N°1 réglée le 5/06/2015 : -3940 €.H.T

Total PROG+ : 9226,48 €.H.T

BARRAL-MUNOZ

Travaux réalisés au 30/11/2015 : 4000 €.H.T
Indemnités pour rupture de contrat : 1660,20 €.H.T
Situation N°1 réglée le 05/06/2015 : -2000 €.H.T

Total BARRAL-MUNOZ : 3660,20 €.H.T

Coût total pour la commune : 32316,83 €.H.T